



Focus

ania
Association Nationale des
Industries Alimentaires

Enquête ANIA / Alma Consulting Group

Résultats de campagne de diagnostic en optimisation des aides et réduction des charges

Juin 2011

FOCUS SUR LE DIAGNOSTIC FISCAL ET ENVIRONNEMENTAL

Contexte

L'ANIA et Alma Consulting Group ont, pour la deuxième année consécutive, mis en place une enquête sur les économies de coûts potentiels dans les entreprises agroalimentaires. Cette enquête se fait notamment par l'intermédiaire des fédérations adhérentes à l'ANIA lorsque celles-ci le souhaitent.

Cet état des lieux permet de faire un état des lieux des opportunités d'économies et de charges ainsi que de l'optimisation des aides avec quatre grands volets traités :

1. Diagnostic des coûts sociaux et risques professionnels
2. Diagnostic fiscal et environnemental
3. Diagnostic frais de fonctionnement
4. Diagnostic financement de l'innovation

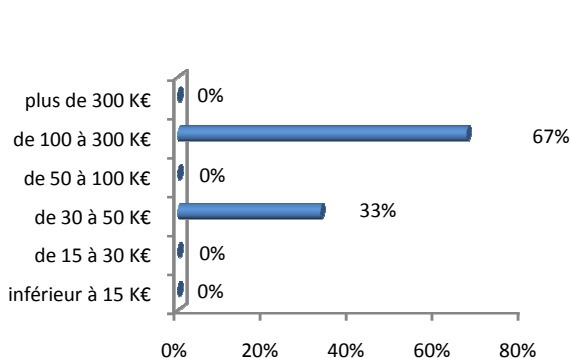
Méthodologie

- ➔ Période de l'enquête : de Mars à Avril 2011
- ➔ Nombre d'entreprises interrogées : 1 539
- ➔ Nombre de questionnaires envoyés : 1 663
- ➔ Nombre de réponses : 88, soit un échantillon de 5 %
- ➔ Modalités : envois des questionnaires par mailing et/ou e-mailing et administration téléphonique des réponses.

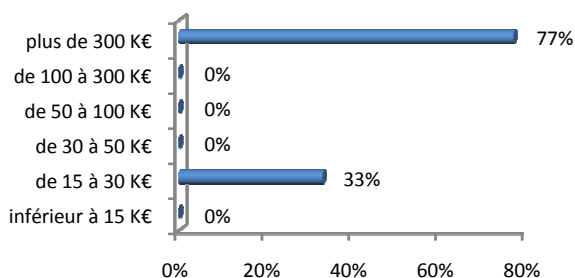
Résultats de l'enquête

1. Fiscalité locale

Montant de la taxe foncière



Montant de la Contribution Economique et Territoriale (= CET)



La taxe foncière est en constante progression depuis 10 %, avec une croissance moyenne annuelle de 5 % à euros constants. Ainsi en 10 ans, tous secteurs confondus, son produit est passé de 12 à plus de 22 Mds€.

Pour les IAA :

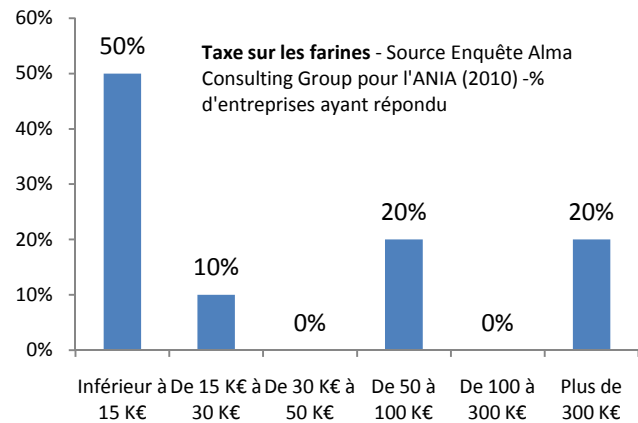
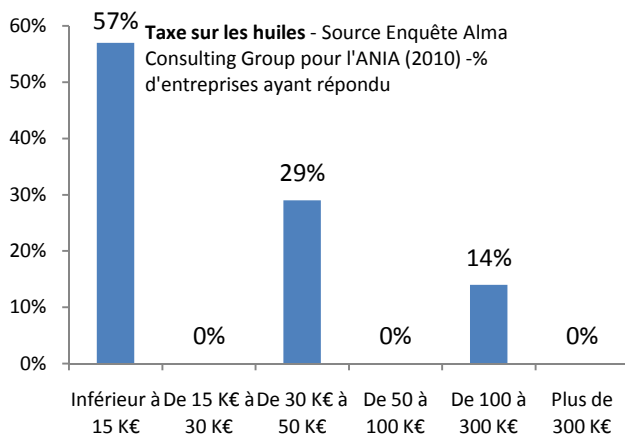
Superficie moyenne = 6 125 m²

Coût moyen au m² = 32,65 € ➔ dans la moyenne des plus forts taux français

La CET est l'ancienne taxe professionnelle. Contrairement à cette dernière, elle n'est plus assise sur les investissements mais sur la valeur ajoutée des entreprises et sur une cotisation foncière. 2010 est la première année de l'application de la CET, ce qui explique qu'il n'y ait pas d'élément comparatif encore disponible.

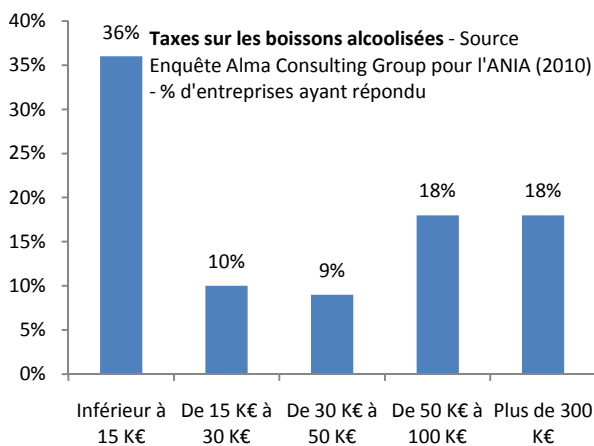
Mai 2011

2. La fiscalité sectorielle (rappel de l'enquête de 2010)



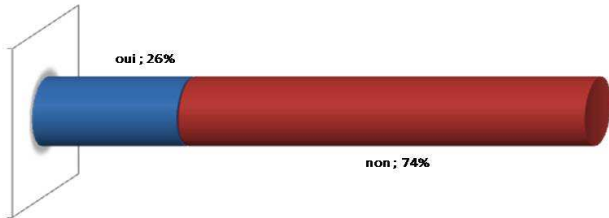
Taxe sur les huiles : Cette taxe s'applique aux huiles végétales, fluides ou concrètes, effectivement destinées, en l'état ou après incorporation dans tous produits alimentaires, à l'alimentation humaine. La **taxe est due** par les importateurs, par les personnes qui effectuent des acquisitions intracommunautaires et par les producteurs (exploitants de moulins à huile, raffineurs, coopératives agricoles, récoltant qui obtiennent des produits taxables). A l'**importation**, la taxe est perçue par le service des douanes sur les huiles végétales et les huiles d'animaux marins dans la mesure où ces produits sont consommables en l'état ou directement utilisables dans la fabrication de produits alimentaires.

Taxe sur les farines : Cette taxe est perçue en France par les douanes à l'importation de farine en l'état ou incorporée dans un produit fini en provenance d'un pays tiers et pour les acquisitions intracommunautaires.

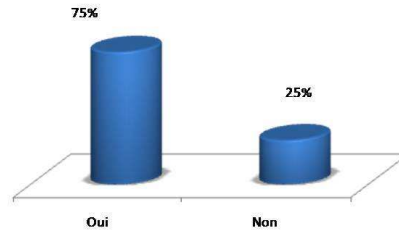


3. Les taxes et contributions environnementales

La seule fiscalité environnementale est composée de **plus de 60 taxes, redevances, contributions**. Ces taxes sont de plus en plus lourdes et impactent l'ensemble des secteurs d'activités : elles génèrent plus de 45 Milliards d'euros de recettes fiscales par an.



Votre entreprise a-t-elle un projet en faveur de l'environnement et ou ayant pour conséquence des économies d'énergie ?



Ce projet est-il lié à une mise en conformité avec une contrainte légale ?

Rappel des résultats de l'enquête de 2010 :

